



BON DE RÉSERVATION POUR UN PLANEUR ULTRA-LÉGER DE TYPE SWIFT-3

(dénommée ci-après "le PUL")

Je soussigné , _____ , dénommé ci-après le "Réservataire"

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

souhaite acquérir, pour usage de loisir, le Planeur Ultra-Léger décrit ci-dessous, et **prends une réservation** à cette fin, selon les termes et conditions qui suivent.

1. IDENTIFICATION DU PLANEUR ULTRA-LEGER

Fabricant : Aériane s.a. 7 rue des Poiriers, B-5030 Gembloux, Belgique

Représenté en France par : S.A.S. Vz max, rue des Hôtels, 05700 Serres

- Dénomination du Planeur Ultra-Léger : **Swift 3**

- Planeur ultra-léger rigide à commande de vol 3 axes de type aile volante

- envergure 14 m / surface alaire 11,50 m² / allongement 17 / MTOW 210 kg ;

- construction en composite fibre de carbone / fibre aramide / résine epoxy, sans empennage, aile en flèche, avec aéro-freins sur l'extrados, volets et élevons, munie de winglets avec gouverne de lacet.

2. MONTANT DÛ POUR LA RÉSERVATION

La réservation est confirmée par le versement d'un acompte **non remboursable** d'un montant de 833,33€ hors taxes, soit **1000€ TTC** pour une TVA à 20%

La réservation attribue une position dans la ligne de production.

Vu l'instabilité du contexte économique, le prix définitif du planeur et de ses options ne seront fixés qu'à la fin de l'année N-1, N étant l'année de livraison.

Les prix en cours sont consultables sur le site www.vzmax.fr

Si le Réservataire décide d'abandonner la réservation, l'acompte versé est, de ce fait, abandonné.

3. CONFIRMATION DE LA COMMANDE

5 mois avant la date de livraison estimée, la configuration définitive du Planeur Ultra-Léger sera arrêtée, ainsi que le prix définitif.

La commande devra être confirmée par la signature du bon de commande et le paiement d'un acompte de 50%.

Le Réservataire devient alors l'Acheteur, un N° de série lui est attribué.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement de l'acompte de **réservation** est à faire par virement sur le compte de Vz max

Titulaire du compte: VZ MAX

IBAN: FR76 1130 6000 6248 1012 8809 102 BIC AGRIFRPP813

5. ACCEPTATION DE LA RÉSERVATION

Aériane se réserve le droit d'accepter ou non cette réservation, à sa seule discrétion. Dans l'hypothèse d'un refus, le réservataire serait remboursé du montant de l'acompte versé, sans autre compensation ou indemnité.

L'acceptation de la réservation est concrétisée par la fourniture au réservataire de l'année de production prévue, et du numéro d'ordre dans l'année.

Ce N° peut changer, notamment dans le sens de la diminution, au cas où un autre Réservataire situé avant lui annulerait sa réservation.

à _____, le _____